

AFFAIRE N° 3.- Modernisation des chemins des Brises (Montagne) et Naze (Moufia).

Le SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Les chemins des Brises à la Montagne et Naze à Moufia ont été programmés au titre de la Voirie Rurale 1975.

La S.I.D.R. vient de m'en faire parvenir les projets qu'elle avait été chargée d'établir.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs,

- d'approuver le projet qui vous est présenté ;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise qui aura fait l'offre la plus avantageuse.

LE MAIRE.- Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

L'examen des dossiers techniques de réalisation de ces deux chemins fait apparaître une emprise de 8 mètres avec 5,50 m de revêtement. Compte tenu du trafic sur ces deux voies, il semble possible de limiter la bande de revêtement à 5 m en ce qui concerne le chemin des Brises et à 3,50 m en ce qui concerne le chemin Naze.

Ces chemins ont été demandés par les Militaires et les riverains.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.